

**INFORMATION DE DEPASSEMENT EXCEPTIONNEL DU NOMBRE D'ENFANT SOUS MA
RESPONSABILITE EXCLUSIVE**

À renvoyer au centre médico-social de votre territoire de solidarité dans les 48h suivant le début de l'accueil par courrier ou par email

Le II de l'article L. 421-4 et I de l'article D. 421-17 du code de l'action sociale et des familles permet d'avoir exceptionnellement jusqu'à 8 enfants âgés de moins de 11 ans sous sa responsabilité exclusive, sur une durée maximale de 55 jours par année civile, **dans la limite de quatre enfants âgés de moins de trois ans placés sous la responsabilité exclusive de l'assistant(e) maternel(le)**.

Le recours à cette dérogation n'est possible qu'à la condition que votre agrément mentionne cette possibilité et que vous ayez informé les parents de tous les enfants accueillis.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Agrément actuel :

Déclare avoir sous ma responsabilité exclusive jusqu'à 8 enfants âgés de moins de 11 ans, dans la limite de 55 jours par an, comme autorisé par mon agrément délivré le :

Motif de recours au dépassement du nombre d'enfant sous ma responsabilité exclusive :

- Vacances scolaires
- Mercredi
- Évènements imprévisibles (précisez le motif) :

Nombre de jour utilisés depuis le janvier :

Nouveau solde de jour :

Date ou périodes des accueils :

Nombre total d'enfants de moins de onze ans sous ma responsabilité exclusive :

Noms, prénoms des enfants de moins de 11 ans	Coordonnées des parents

Date

Signature de l'assistant(e) maternel(e)

RAPPEL : l'emploi du temps ci-joint doit être complété et retourné **obligatoirement**, pour que la demande soit prise en compte.

Age que les enfants auront au début de l'accueil, dans le cadre du projet

PROJET D'ACCUEIL DES ENFANTS EMPLOI DU TEMPS - PERIODES SCOLAIRES

Nom de l'assistant(e) maternel(le)

Date du projet :

Enfants de l'assistant(e) maternel(le)

NOM									
Prénom									
Date naiss.									
Age									
LUNDI	7 h	↑ e x e m p l e ↓							7 h
	8 h								8 h
	9 h								9 h
	10 h								10 h
	11 h								11 h
	12 h								12 h
	13 h								13 h
	14 h								14 h
	15 h								15 h
	16 h								16 h
MARDI	7 h	↑ ↓							7 h
	8 h								8 h
	9 h								9 h
	10 h								10 h
	11 h								11 h
	12 h								12 h
	13 h								13 h
	14 h								14 h
	15 h								15 h
	16 h								16 h
MERCREDI	7 h	↑ ↓							7 h
	8 h								8 h
	9 h								9 h
	10 h								10 h
	11 h								11 h
	12 h								12 h
	13 h								13 h
	14 h								14 h
	15 h								15 h
	16 h								16 h
JEUDI	7 h	↑ ↓							7 h
	8 h								8 h
	9 h								9 h
	10 h								10 h
	11 h								11 h
	12 h								12 h
	13 h								13 h
	14 h								14 h
	15 h								15 h
	16 h								16 h
VENDREDI	7 h	↑ ↓							7 h
	8 h								8 h
	9 h								9 h
	10 h								10 h
	11 h								11 h
	12 h								12 h
	13 h								13 h
	14 h								14 h
	15 h								15 h
	16 h								16 h
SAMEDI									

